



PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE N° 89 DU 15 MAI 2025 A 19 H EN SALLE DE MAIRIE

Le Quinze Mai deux mille vingt-cinq, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Madame Sylvette FAIVRE, Maire.

La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux et affichée le 09 Mai 2025.

Personne(s) présente(s) :

- FAIVRE Sylvette
- MUOT Gérard
- JEANNEY Nathalie
- GEOFFROY Philippe
- PETROVIC Laurence
- CORVEC Jean-Pierre
- MOTTE Loïc
- NACHIN Pierre
- BLOCH Matthieu
- CURTI Géraldine

Absents excusés : Stéphanie MORIN, Théo GRANDMOUGIN et René DJAKONI.

Secrétaire de séance : Pierre NACHIN

ORDRE DU JOUR

- 1/ Approbation du dernier procès-verbal du Conseil en date du 10 Avril 2025
- 2/ Finalisation des travaux paysagers et routiers au lotissement de la Cantine jusqu'aux ateliers municipaux
- 3/ Travaux voirie rue des Cités
- 4/ Vote du budget des Francas et du règlement intérieur
- 5/ Motion pour que le centre de lutte contre le cancer de l'Aire urbaine reste sur le site du Mittan à Montbéliard
- 6/ Convention de mise à disposition gratuite d'un local communal
- 7/ Délibération pour déclassement par anticipation du local de la Cantine situé au 12 grande rue
- 8/ Questions diverses

1/ Approbation du dernier procès-verbal du Conseil en date du 10 Avril 2025

Géraldine demande qu'on ajoute son nom à la liste des présents car il manque sur celle-ci.

Après rectification, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le dernier procès-verbal du Conseil du 10 Avril 2025.

2/ Finalisation des travaux paysagers et routiers au lotissement de la Cantine jusqu'aux ateliers municipaux

Madame le Maire donne la parole à Gérard MUOT qui nous explique ces travaux. Il explique au Conseil municipal que l'aménagement des abords du lotissement de l'ancienne cantine doit être finalisé selon le cahier des charges. Une réunion a eu lieu avec les habitants du lotissement et la Commission travaux pour présenter le projet incluant l'éclairage public et les arbres à planter. Il est proposé de prolonger la rénovation de la route jusqu'aux ateliers municipaux, ainsi que la bande qui borde le terrain de boules. Trois devis ont été reçus en mairie concernant ces travaux. Le Conseil municipal choisit l'entreprise PERRIGUEY TP pour un montant de 62 985.60 € TTC.

Le Conseil municipal donne l'autorisation à Madame le Maire d'effectuer toutes les démarches concernant ces travaux.

Le Conseil municipal est d'accord à l'unanimité et autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Gérard MUOT précise qu'il faut rajouter 4 328.40 € de pose de deux luminaires. Il reste deux luminaires neufs à la Commune qui seront posés par l'entreprise SBM de Berche (1 lampadaire au parking et 1 autre au fond).

Monsieur HENNEQUIN souhaite bénéficier du branchement électricité et eau et il faut le faire avant de procéder à la pose de l'enrobé.

3/Travaux voirie rue des Cités

Madame le Maire donne la parole à Gérard MUOT qui s'est chargé du dossier. Il explique les travaux réalisés par les entreprises VEOLIA et DODIVERS.

Dans le cadre du renouvellement de réseau d'eau potable (conduites et branchements) rue des Cités, la route a été creusée sur une bonne partie. La remise en état doit être faite par SEPM pour une superficie de 250 m² sur une surface totale de voirie de 1250 m². Il est proposé un partenariat avec la Commune pour rénover la totalité de la rue avec un partage des frais de travaux au prorata (250 m² : SEPM et 1 000 m² : Commune). La ligne droite de la rue des Cités serait ainsi totalement rénovée. Deux devis ont été reçus en mairie concernant ces travaux. Madame le Maire demande l'accord des Conseillers municipaux pour réaliser ces travaux. Le Conseil municipal choisit l'entreprise Roger MARTIN pour un montant de 37 908 € TTC.

Le Conseil municipal donne l'autorisation à Madame le Maire d'effectuer toutes les démarches concernant ces travaux.

Le Conseil municipal est d'accord à l'unanimité et autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Nathalie JEANNEY en profite pour rappeler les dépenses prévues au budget afin de s'y tenir.

4/Vote du budget des Francas et du Règlement intérieur

FRANCAS approbation du nouveau règlement et des tarifs

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient d'apporter des modifications du règlement intérieur du service d'accueil périscolaire, de restauration scolaire et extrascolaire des accueils de loisirs de COLOMBIER-FONTAINE pour l'année 2025/2026.

Les modifications portent sur l'augmentation des tarifs du périscolaire, du mercredi et des vacances scolaires à hauteur de 3 % pour faire face à la hausse du tarif des menus des Châteaux d'Uzel et de l'augmentation des salaires des employés des FRANCAS et pour que la Commune ait des charges équivalentes aux autres années.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

-d'approuver la mise à jour du règlement intérieur du service d'accueil périscolaire, de restauration scolaire et extrascolaire des accueils de loisirs,

-d'approuver les nouveaux tarifs tenant compte de la hausse de 3% applicables au 01/09/2025.

Nouveaux tarifs du périscolaire :

	QF CAF PRO	Matin 7h00/8h20	Midi 11h35/13h45	Soir 1 16h30/18h00
1	0 à 400 €	1.78 €	5.60 €	2.22 €
2	de 401 € à 800 €	1.99 €	6.23 €	2.45 €
3	de 801€ à 1200€	2.89 €	7.48 €	3.89 €
4	1201 € à 1600 €	3.11 €	8.71 €	4.12 €
5	1601 € à 2000 €	3.78 €	10.09 €	4.32 €
6	+ 2000 € et NON CAF	4.40€	10.59 €	5.23 €

Nouveaux tarifs du mercredi extrascolaire :

Quotient Familial	Accueil matin 7h00 à 8h30	Tarifs matin 8h30 à 12h00	Tarifs Matin + Repas 8h30 à 13h30	Tarifs Repas + Après-midi 12h00 à 17h00	Tarifs Après- Midi 13h30 à 17h00	Tarifs Journée 8h30 à 17h00
QF inférieur à 800	1.55 €	2.23 €	5.56 €	5.56 €	2.23 €	8.34 €
QF de 801 à 1600	2.45 €	3.88 €	8.62 €	8.62 €	3.88 €	14.44 €
QF de plus de 1600	4.28 €	5.50 €	9.73 €	9.73 €	5.50 €	16.67 €
QF Non Caf	4.28 €	7.23 €	12.79 €	12.79 €	7.23 €	22.42€

Nouveaux tarifs du centre de loisirs durant les vacances scolaires :

Quotient familial	Matin de 7h00 à 9h00	Journée avec repas de 9h00 à 17h00	Journée sans repas de 9h00 à 11h30 et de 13h30 à 17h00	Soir de 17h00 à 18h00
Tarif QF – de 800	2.40€	8.17€	5.52€	1.20€
Tarif extérieur – de 800	2.40€	17.93€	15.52€	1.20€
Tarif QF + de 800	3.46€	13.15€	9.15€	1.50€
TARIF EXTERIEUR + de 800	3.46€	22.77€	19.15€	1.50€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, Approuve sans réserve,

Le budget proposé par les Francas du Doubs et son Règlement intérieur.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le budget proposé par les Francas du Doubs ainsi que son règlement intérieur.

5/Motion pour que le centre de lutte contre le cancer de l'Aire urbaine reste sur le site du Mittan à Montbéliard

Madame le Maire propose d'adopter la motion suivante :

Après deux longues années d'attente, le service d'oncologie du Mittan, reconnu pour l'excellence de ses soins et la qualité de sa prise en charge, se trouve à un tournant décisif. Le rapport tant attendu maintient, sans surprise, la proposition initiale à laquelle nous nous sommes toujours fermement opposés : la création d'une maison du cancer à Trévenans, tandis que le site du Mittan serait transformé en centre de réadaptation spécialisé en onco-gériatrie.

L'incompréhension face à cette décision est aussi profonde qu'en 2022, voire plus encore, tant elle intervient en pleine crise hospitalière, alors que les finances publiques sont exsangues. Comment peut-on ignorer les fragilités de l'Hôpital Nord-Franche-Comté, qui multiplie les plans blancs, même en dehors des périodes épidémiques ? Les urgences sont saturées, le délai moyen d'attribution d'un lit dépasse 50 heures. Les départs de soignants se multiplient, des lits ferment faute de personnel alors que l'hôpital est déjà sous-dimensionné depuis sa création. Face à ce constat alarmant, comment justifier le transfert d'un des rares services qui fonctionne efficacement ?

Il ne s'agit pas d'une lutte de territoires, contrairement à ce que certains veulent faire croire, mais d'une question de pérennité et de qualité des soins. Le service d'oncologie du Mittan est un pôle d'excellence, porté par l'humanité et l'engagement de ses soignants. Or, depuis trois ans, aucun investissement n'y a été réalisé, dans une stratégie manifeste de fragilisation. Le refus, en décembre dernier, d'implanter un centre d'imagerie lourde à Montbéliard a été un signal négatif supplémentaire. Aujourd'hui, un patient en attente de scanner doit patienter des mois, voire se rendre à Besançon ou Valdahon, quand il en a les moyens. Ceux qui n'ont ni les ressources ni l'information sont condamnés à l'attente, parfois désespérée.

Les arguments avancés pour justifier ce transfert ne sont pas recevables. Le premier serait la proximité avec le plateau technique de l'HNFC (réanimation et urgences). Pourtant, de nombreux centres d'oncologie comme à Nice (centre Léon Bérard) ou encore à Lyon (centre Antoine Lacassagne) ne sont pas situés à proximité de leur centre hospitalier de référence.

De plus, lors du comité de pilotage, l'Institut Régional Fédératif du Cancer (IRFC) a confirmé que le projet pouvait être déployé aussi bien à Mittan qu'à l'HNFC, avec la garantie de la sécurité des soins.

Le second argument est financier. Les chiffres présentés, sans transparence totale, révèlent une évidence : les deux projets, à savoir la création d'un centre de cancérologie à Trévenans et la réhabilitation du Mittan, ne peuvent être financés simultanément. Or, la réhabilitation et l'extension du site du Mittan sont estimées à 35 millions d'euros, contre 32 millions pour la construction d'un nouveau bâtiment à Trévenans empiétant un parking déjà bien saturé, et ce sans la prise en compte de l'estimation des coûts de transformation du Mittan en centre de réadaptation.

Aucune décision définitive n'est encore prise. Nous, élus du Pays de Montbéliard, sommes face à nos responsabilités.

Nous devons nous mobiliser pour le maintien du service oncologique du Mittan. Nous avons quelques semaines pour convaincre que le choix du Mittan est le plus pertinent : un site déjà opérationnel, prêt à recevoir des investissements immédiats pour sa modernisation.

Ce centre est une base solide sur laquelle nous pouvons bâtir un parcours de soins exemplaire. Il ne s'agit pas seulement de rénover ou d'agrandir, mais d'intégrer des équipements innovants et d'être à la pointe des nouvelles thérapies oncologiques. Il est primordial d'offrir aux soignants un cadre de travail optimal, leur permettant d'exercer leur métier dans les meilleures conditions et de se consacrer à la recherche.

Ce combat dépasse la simple politique locale : il s'agit d'un enjeu de santé publique et d'équité territoriale. Nous devons le mener collectivement, avec l'engagement absolu de garantir à chaque habitant de Nord Franche-Comté un accès à des soins de qualité.

Le Conseil Municipal de Colombier-Fontaine, réuni le 15 mai 2025, demande :

- Le maintien du service d'oncologie sur le site du Mittan, avec un projet d'extension pour qu'il devienne le centre de lutte contre le cancer de Nord Franche-Comté.
- Des ressources financières pour l'acquisition d'équipements innovants indispensables aux nouvelles thérapies oncologiques.
- Un programme ambitieux de recherche fondamentale et appliquée, afin de faire du Mittan une référence d'excellence.

Notre avenir se joue maintenant. Ensemble, faisons entendre notre voix pour conserver le centre d'oncologie à Montbéliard.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

APPROUVE la présente motion.

Matthieu ajoute qu'il a vu le Ministre à ce sujet et annonce que 7 élus parlementaires sont contre ce transfert, c'est un véritable débat.

6/Convention de mise à disposition gratuite d'un local communal

Madame le Maire explique au Conseil tous les travaux entrepris par les bénévoles et les entreprises au bâtiment BAUMANN pour parvenir à mettre à disposition un local convenable et aux normes de sécurité.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la Convention de mise à disposition gratuite d'un local communal à l'usage exclusif de lieu de stockage.

Le Conseil municipal est d'accord à l'unanimité et autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Jean-Pierre CORVEC pose des questions sur les normes du local et sa validation.

7/ Délibération pour déclassement par anticipation du local de la Cantine situé au 12 Grande rue.

Madame le Maire explique au Conseil municipal que pour permettre la vente de l'immeuble sis au 12 grande rue, la cantine étant affectée à un service public, il est nécessaire de procéder au déclassement anticipé de ce bien du domaine public, prévu à l'article L2141-2 du code général de la propriété des personnes publiques.

Le Conseil municipal donne l'autorisation à Madame le Maire d'effectuer toutes les démarches concernant cette vente.

Matthieu BLOCH prend la parole pour indiquer qu'il a été contacté cet après-midi au sujet du dossier de vente du 12 Grande rue par l'avocat des consorts YAKHLEF. Ces derniers contestent le fait que l'offre de Madame MELOT ait été réceptionnée en premier par la mairie et envisage de demander l'exécution judiciaire de la vente. Afin d'éviter un contentieux qui ralentirait le dossier et pénaliserait toutes les parties, Matthieu BLOCH a proposé d'organiser une réunion en visio-conférence entre toutes les parties pour identifier et fixer le moment réel où il y a eu échange de consentements sur ce dossier.

Le Conseil municipal est d'accord à l'unanimité et autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant.

8/Questions diverses

-Une convention de mise à disposition d'un point d'eau incendie privé à la Casse-auto a été signée.

Matthieu ajoute qu'il est nécessaire de faire les travaux pour la déchèterie et la Salle des Fêtes. 3 poteaux incendies sont prévus à la déchèterie.

-Scierie Bourlier : Avec le Fonds Vert Ingénierie, on peut y prétendre, il faut voir avec l'ADU qui nous fera l'étude gratuite. Madame le Maire a contacté un démolisseur qui confirme qu'il y en a pour cher de travaux.

En ce qui concerne la construction d'une école, il est possible :

qu'un regroupement scolaire soit à prévoir d'ici quelques années : on est les seuls dans le secteur à conserver nos 5 classes, partout ailleurs : Lougres, Saint-Maurice vont perdre une classe chacun.

-Frelons asiatiques : Une convention de partenariat est proposée avec l'entreprise de Eric LORRAIN « Sauve qui pique » où l'on peut obtenir 15 % de réduction sur le tarif habituel si les particuliers ou la mairie fait appel à eux.

Matthieu BLOCH pense que cette convention n'est pas conforme juridiquement par rapport au droit à la concurrence. Pour lui, une Commune ne doit pas prendre ce genre de décision.

-9 rue du Graverot : on a un grave problème avec la falaise qui s'écroule petit à petit. Un arrêté de mise en péril a été mis et affiché, les propriétaires sont prévenus. La Société FTTA représentée par Monsieur FAHY nous a contacté pour faire un devis afin de sécuriser au plus vite cette zone dangereuse. Nous pourrions prétendre au Fonds Barnier ainsi qu'à la DETR comme subventions pour nous aider à financer ces travaux urgents. Le bornage a été mal fait à l'époque et l'appartenance à la Commune ou au propriétaire de la maison concernée n'est pas définie. La Commune doit faire les travaux en attendant les résultats, à nous ensuite de négocier avec les propriétaires pour le partage des frais.

-Madame le Maire remercie Loïc MOTTE pour avoir géré tous les contrats ORANGE de la Commune pour les remettre en ordre et à jour.

-Une réunion a eu lieu pour le déversoir bouché. La VNF n'est pas contre une possible réouverture mais ne veulent pas payer.

-Nathalie JEANNEY demande s'il faut signer les devis de travaux concernant la rue des cités avant la vente du bâtiment au 12 grande rue en difficulté juridique pour l'instant et les frais qu'occasionnera le litige au Graverot pour ne pas dépasser le budget prévu.

-Philippe demande où en sont les travaux d'entretien à l'impasse des Noisetiers. Madame le Maire répond que c'est en cours, qu'il y a beaucoup de travaux prioritaires avant à effectuer.

-Suite à la visite de Jeunesse et Sports, le transfert de la cantine à la Grange est validé pour le mois d'août, ceci après quelques travaux.

La Séance est close à 21h00.

Le Secrétaire de Séance,



Le Maire,

